



## PROCES-VERBAL

Objet :	<b>Séance du Conseil d'établissement</b>	<b>No 2</b>
---------	--	-------------

Présents :	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Parents</u> : Mmes Annarita Pasquali et Jeanine Carron, MM. Franco Amoroso et Jacques Membrez</li><li>• <u>Société civile</u> : MM. Séraphin Reuse, Pierre-André Emery et Sylvain Béné</li><li>• <u>Ecoles</u> : Mme Isabelle Piguët-Cochet, MM. Claude Chevalley, François Delessert et Marc Ducret</li><li>• <u>Autorités</u> : Mme Nicole Rimella, MM. Jean-Pierre Schwab et Richard Sendra</li></ul>
Excusés :	<u>Société civile</u> : M. Olivier Wälchli <u>Autorités</u> : Mme Brigitte Fahrni Chiusano
Présidence :	Mme Nicole Rimella
Auteur :	Mme Carole Dind

### Description de la séance

Date de la séance :	Mercredi 1 <sup>er</sup> avril 2009 à 19 h 00 Maison de Commune, salle no 1 - La Tour-de-Peilz
---------------------	---

### Ordre du jour

1. Ordre du jour et adoption
2. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2009
3. Informations des directeurs primaire et secondaire
4. Grille horaire
5. Organisation scolaire, enveloppe
6. Transports
7. Propositions individuelles et divers

#### 1. Ordre du jour et adoption

Mme N. Rimella souhaite à chacun la bienvenue à cette 2<sup>ème</sup> séance du Conseil d'établissement. Puisque M. J.-P. Schwab était absent la dernière fois, il est procédé à un nouveau tour de table pour permettre à chacun de se présenter. L'intéressé, conseiller communal, était déjà membre de la défunte commission scolaire. Il est l'un des quatre représentants du groupe « Autorités ».

Les points 4 et 5 de l'ordre du jour seront inversés, la direction des écoles ayant interverti les deux objets dans sa présentation.



L'ordre du jour n'appelant pas de commentaires, il est accepté tel que présenté.

## 2. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2009

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

## 3. Informations des directeurs primaire et secondaire

Les camps de ski des classes secondaires sont maintenant terminés. Ils ont bénéficié de superbes conditions d'enneigement et la qualité de vie dans la maison d'Ovronnaz a été excellente.

Le chœur des écoles secondaires a pris ce lundi ses quartiers à Evian pour 2 ½ jours, dans le but de préparer un concert qui aura lieu le vendredi 19 juin. Ce concert sera le dernier sous la direction de Claire-Lise Meister-Marmier, qui prend sa retraite à la fin de l'année scolaire. C'est une personnalité hors du commun qui nous quitte. Elle fait un travail absolument remarquable avec les élèves.

Le 1<sup>er</sup> festival international de théâtre amateur « La Tour en Scène » aura lieu du 22 au 26 avril prochain. Plusieurs classes assisteront à des représentations, soit spécialement pour les écoles, soit tous publics. Un jury des jeunes, composé d'élèves de notre établissement, mais aussi du gymnase, et d'autres jeunes, décernera le « Coup de cœur des jeunes » au meilleur spectacle. Des tarifs intéressants ont pu être obtenus pour les écoles (fr. 100.– par classe). Il y aura également un festival off. Ces spectacles seront l'occasion d'un travail en classe, de même que d'échanges avec les acteurs et les metteurs en scène.

Durant la première et la dernière semaine de janvier, les classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année primaire ont participé aux traditionnelles journées à ski aux Pléiades, marquées sous le sceau du beau temps et d'une parfaite organisation. Le ski de fond classique a été remplacé par une « semaine nordique », qui donne la possibilité aux élèves de s'essayer notamment aux raquettes à neige. Cette année, le groupe qui s'était inscrit n'était pas fait que d'enfants qui d'ordinaire ont un peu de peine en sport et qui optent pour le ski de fond, mais d'élèves motivés qui ont été heureux de pouvoir profiter de cette nouvelle possibilité offerte par l'Ecole suisse de ski.

Ce matin et demain matin, l'Ecole de musique organise, à l'aula du collège Courbet, une présentation de divers instruments à vent. Ces démonstrations ne sont évidemment pas désintéressées, mais elles sont tout à fait passionnantes.

Dans le domaine des activités extrascolaires financées notamment par la commune, il y a eu les « Germanofolies » à la salle des Remparts. Les élèves ont pu préparer, avec leurs maîtresses, les chansons qu'un groupe de quatre musiciens allemands est venu interpréter un peu partout dans le canton.

## 4. Organisation scolaire, enveloppe

M. M. Ducret présente un condensé des effectifs des établissements primaire et secondaire pour la rentrée 2009 et de l'enveloppe à disposition. Ces chiffres permettent de faire le point sur le plan du travail et des engagements pour l'année scolaire à venir et, cas échéant, de choisir quelles sont les activités hors heures d'enseignement traditionnel qui peuvent être maintenues ou pas.

### Effectifs CIN

CIN2	97 élèves (qui fréquentent à ce jour le CIN1)
CIN1	90 élèves (inscriptions en cours)
Arrivées	Inconnu à ce jour
TOTAL	187 élèves
Moyenne	10 classes, soit 18,7 élèves/classe



Nous sommes actuellement dans une espèce de creux démographique. Il est toujours difficile de juger les effectifs, sans compter le fait que les classes sont réparties sur quatre sites et que nous essayons de garder les élèves au plus proche de leur domicile. Il se peut donc qu'il y ait des classes un peu plus pléthoriques dans certains secteurs alors que, dans d'autres, l'effectif est raisonnable, voire minime.

Budget CIN 187 élèves x 1.2981 = 242.5 périodes

Depuis le mois de janvier de cette année, les enseignantes du CIN ont passé à 24 périodes/élève. Il y a donc eu un ajustement du coefficient de l'élève.

#### Effectifs CYP1

1P / 4 classes	101 élèves (actuellement en 2 <sup>ème</sup> enfantine)
2P / 5 classes	121 élèves
Multi-âge / 2 classes	
Arrivées	Inconnu à ce jour
Maintiens	Inconnu à ce jour
TOTAL / 11 classes	222 élèves (y.c. les futurs élèves orientés vers la classe à effectif réduit)

Les deux classes multi-âge de Cadet Rousselle permettront de séparer certains élèves des actuelles 2<sup>ème</sup> année enfantine qui ont des dynamiques qui inquiètent à la fois les parents et les enseignantes.

#### Effectifs CYP2

3P	120 élèves (y.c. les élèves la classe à effectif réduit réintégrés)
Moyenne	5 classes, soit 24 élèves/classe *
4P	126 élèves
Moyenne	6 classes, soit 21 élèves/classe
Arrivées	Inconnu à ce jour
Maintiens	Inconnu à ce jour
TOTAL	246 élèves

\* L'ensemble de la volée 2P ne passant pas forcément au cycle suivant (maintiens ou effectif réduit), nous ne savons pas à l'heure actuelle si ce sont 5 classes de 3P qui seront ouvertes, avec 24 élèves en moyenne, ou six classes, avec 20 élèves en moyenne. La loi dit que l'on ne peut pas en principe aller au-delà de 22 élèves, sinon il faut mettre en place des mesures pédagogiques compensatoires d'assistantat. Mais ce ne sera de toute façon ni 20 ni 24, puisqu'il y a le phénomène de l'orientation en classe à effectif réduit ou de développement.

#### Budget CYP

CYP1	222 élèves x 1.5558 = 345.4 périodes
CYP2	246 élèves x 1.5558 = 382.7 périodes
TOTAL	728.1 périodes pour toutes les classes DGEO

#### Effectifs divers

ERP	6 à 10 élèves x 1.5558 (15.5 périodes, déjà comptabilisées)
DEP	3 à 5 élèves comptabilisés (enveloppe indépendante)
Tous ces élèves sont à déduire des effectifs CYP 1 ou 2	
Maintiens	+ ? périodes x 1.5558

En plus :

- Une période pour remplacer les enseignants malades ou lorsqu'il y a une journée pédagogique ou de formation. Ce sont des périodes occasionnelles cantonales (POC), débitées sur un compte dont nous n'avons pas la gestion.
- Un certain nombre de périodes sont réservées chaque année pour d'autres tâches pédagogiques (comme Détritus-Ville), qui ne sont pas payées sur l'enveloppe cantonale, mais sur l'enveloppe d'établissement, parce que liées à des projets d'établissement (POE).



Périodes à disposition

CIN	242 périodes
CYP	728 périodes
Maintiens	Inconnu à ce jour
Primaire (+/-655 élèves x 0.0901)	59 périodes (permettent de financer l'animation, l'assistantat, les appuis)
Piscine	10 périodes
TOTAL	1'039 périodes

Périodes consommées

CIN	255 périodes
CYP	671 périodes (5 classes 3P) ou 701,5 périodes (6 classes 3P)
ERP	31 périodes
Appuis	22 périodes, en réalité 28 (6 enveloppe Sesaf – DEP)
Assistantat	16 périodes (5 classes 3P) ou 10 périodes (6 classes 3P)
Animation musique (CYP 1 et 2) + arts visuels (CIN)	8 périodes
Animation informatique	12 périodes, en réalité 14 (2 données par M. M. Ducret)
Animation allemand	2 périodes
Théâtre	?
La Cantourelle	2 périodes
Animation éducation physique + spectacles	2 périodes
RFC, CODIR, autres RTP	5.5 périodes
POE (périodes occasionnelles d'établissement)	15 périodes
TOTAL	1'041,5 (5 classes 3P) ou 1'066 périodes (6 classes 3P)

Le CIN sera déficitaire l'année prochaine, puisque nous maintenons les 10 classes actuelles et que, pour qu'une classe tourne, il faudrait 19,3 élèves, alors que nous arrivons à 18,7 élèves. La classe à effectif réduit n'étant fréquentée que par une dizaine d'élèves, elle rapporte 15 périodes, mais en consomme le double. L'assistantat est en principe destiné à pouvoir dédoubler des cours dans une classe où l'effectif aurait dépassé les 22 élèves. Mais il sert aussi dans des classes qui présentent des difficultés de gestion et nécessitent de donner un appui à l'enseignante. Si nous n'ouvrons que cinq classes de 3P, il y aura par conséquent plus de périodes d'assistantat que si nous en ouvrons six.

L'animation d'allemand est une nouveauté. L'idée est d'intégrer quelqu'un qui puisse soutenir les enseignantes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année qui se sentent parfois un peu démunies face à ce défi de préparer les élèves à l'enseignement de l'allemand qui débute effectivement en 5<sup>ème</sup> année.

L'enseignant qui s'occupe des cours de théâtre a obtenu un congé sabbatique sur la 2<sup>ème</sup> moitié de l'année scolaire à venir. Nous ne savons donc pas encore très bien comment l'on va gérer cette situation.

Deux enseignants (RFC – responsable de formation continue) sont chargés de coordonner la formation continue de leurs collègues, puisque chaque enseignant est tenu, ou a la possibilité, de suivre une formation continue, partiellement sur temps de travail, partiellement sur temps librement géré. Le CODIR (Conseil de direction) est formé du directeur et d'une doyenne (Mme Burnier – CYP1), et d'un représentant par autre cycle (CIN et CYP2), qui disposent d'une période de décharge pour cela.

Balance périodes consommables / consommées

Consommables	1'054 périodes
(+/- 10 élèves)	1'069 périodes / 1'039 périodes
Consommées (5 classes 3P)	1'041.5 périodes
Consommées (6 classes 3P)	1'066 périodes
Solde théorique 1 (5 classes 3P)	+ 27.5 / - 2.5
Solde théorique 2 (6 classes 3P)	+ 3 / - 27



Les établissements doivent en principe arriver à zéro. En cas de solde négatif, des équilibrages se font dans le cadre de la région, voire au niveau du canton. Cette année, notre région est faiblement déficitaire (env. 40 périodes sur 15'000). Si l'on est trop en négatif, il n'y a pas de transferts d'élèves dans d'autres établissements, mais il faut faire des choix (supprimer des animations, tailler dans l'enveloppe pédagogique), si possible en concertation avec les enseignants. On peut aussi choisir d'ouvrir une classe supplémentaire en supprimant un peu d'appui, d'assistantat, d'animation, ou de gonfler un peu, quand s'est possible, les effectifs des classes. Mais la marge de manœuvre est réduite.

Il n'y a plus beaucoup d'enseignants au bénéfice de contrats à durée déterminée. Ce sont des contrats à durée indéterminée. Fermer une classe implique donc le placement d'un enseignant dans un autre établissement, si possible de la région. L'année prochaine, en ouvrant 5 classes de 3P, on ne ferme pas de classe. Avec six classes, on en ouvre une supplémentaire. Nous avons déjà réduit la voilure ces dernières années, en passant de 12 classes il y a deux ans au CIN, à 11 l'année passée et 10 cette année. Si l'on n'a régulièrement que 90 élèves qui entrent à l'école, cela signifie, à terme plus que neuf classes de 20 élèves au CIN. Pour cette année, la décision est prise d'en ouvrir dix et d'assumer le déficit.

#### Prévisions de l'établissement secondaire

CYT/5	5 classes
CYT/6	6 classes
7e VSB	4 classes (selon les premières estimations d'orientation)
7e VSG	2 classes (selon les premières estimations d'orientation)
7e VSO	2 classes (selon les premières estimations d'orientation)
8e VSB	5 classes (exceptionnellement 5 classes 7 <sup>e</sup> VSB cette année)
8e VSG	2 classes
8e VSO	2 classes
9e VSB	4 classes
9e VSG	2 classes (3 classes 9 <sup>e</sup> VSG cette année)
9e VSO	2 classes
DES	1 classe
TOTAL	37 classes (38 classes en 2008)

Deux classes de 7<sup>e</sup> VSB sont alimentées par les élèves de Blonay–St–Légier. C'est peut-être la dernière année. Aucune décision politique n'a encore été prise, mais les autorités de ces deux communes souhaitent conserver leurs élèves de VSB afin d'avoir un établissement à trois voies dans les hauts. Les classes tournent entre 20 et 25 élèves, 25 étant l'effectif maximum pour les classes VSB. Les classes de 7<sup>e</sup> VSO auront peut-être un très faible effectif. Nous sommes en train de construire un projet pédagogique, mais les choses ne sont pas encore définies. La classe de développement fait aussi l'objet de réflexions. Elle ne devrait normalement pas dépasser douze élèves, nous en avons quatorze. Il a donc fallu renforcer la dotation en enseignants, parce qu'il faut quasiment faire de l'enseignement individualisé avec ces élèves. C'est aussi une des raisons pour lesquelles ils sont mieux dotés que les autres.

La diminution du nombre de classes va nous permettre de respirer un peu au niveau des locaux, parce que nous étions vraiment saturés.

#### Budget secondaire

CYT	N élèves x 1,9837
VSB	N élèves x 1,6945
VSG	N élèves x 1,8814
VSO	N élèves x 2,6002
Secondaire *	N élèves x 1,068

\* Chœur des écoles, cours facultatifs, appuis, tâches particulières, médiateurs, etc.

Nous avons quelques périodes occasionnelles d'établissement (20 au budget de l'année prochaine), qui sont liées à des projets pédagogiques, comme la période « Vie de classe, vie d'établissement ».



L'enveloppe « Direction », qui ne figure pas dans ce tableau, sera augmentée dès la rentrée prochaine, ceci entre autres dans l'optique des grandes mesures de scolarisation des élèves qui étaient jusqu'à présent intégrés dans des classes de l'enseignement spécialisé. La dotation va passer de 1,95 à 2,4 équivalents temps plein, soit une dizaine de périodes à disposition du Conseil de direction pour augmenter son efficacité et diminuer sa pénibilité.

Enveloppe SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation)

DEP	1,5558 + 0,0901 / élève (- CIN)
DES	2,3294 + 0,1068 / élève

Nombre de périodes payées (prévision pour l'année scolaire 2008–2009)

DEP	51 périodes
CYT	443 périodes
VSO	223 périodes
VSG	263 périodes
VSB	477 périodes
Autres	196,5 périodes
TOTAL	1'656 périodes

Nous avons terminé l'année avec un déficit de 13 périodes sur 1'656. Nous sommes donc quasi dans la cible. Cela correspond à un nombre de 6 élèves de moins que prévu. C'est un exercice de haute virtuosité, mais dont la région se tire avec pas mal de bonheur. Nous n'avons en revanche toujours pas récupéré les 3 % de périodes qui dotaient l'enveloppe de tout le canton, économisés en 2004 pour des raisons budgétaires. Nous avons dû fortement réduire la voilure en matière de cours facultatifs par exemple, ce qui est dommage, parce que ces cours apportent beaucoup aux élèves.

Quels sont les moyens dont dispose l'école pour faire face à la tendance toujours plus grande de vouloir intégrer de plus en plus des enfants différents dans le cursus scolaire normal ?

Nous n'avons actuellement pas assez d'enseignants spécialisés et la HEP a reçu pour mission d'en former un plus grand nombre. D'autres mesures seront vraisemblablement prises. L'objectif du département est que, cette année, le canton de Vaud rentre dans la moyenne suisse d'enfants non scolarisés qui se situe aux alentours de 2 %. Cela signifie qu'à moyen terme, ce sont 800 enfants qu'il faudrait mettre dans des classes dites « normales ». Cette volonté politique impliquera un bouleversement de l'organisation scolaire, notamment au secondaire, parce qu'il n'est pas possible d'intégrer ces enfants avec les structures que l'on a aujourd'hui (trois voies, changements de classes, etc.). Beaucoup de choses vont changer ces prochaines années. Il y a ce problème d'intégration, mais aussi HarmoS, et l'initiative Ecole 2010, sur laquelle le peuple devrait se prononcer en 2011. Tout cela devrait conduire à une refonte importante de la loi scolaire.

Lorsqu'il s'agit d'accueillir un élève qui souffre d'un handicap bien déterminé, nous disposons déjà aujourd'hui d'un certain nombre de ressources. L'enfant qui entre à l'école bénéficie déjà d'un traitement et des services de spécialistes. La chose la plus difficile sera d'intégrer des enfants souffrant de handicaps soit multiples, soit non déterminés. Cela nécessitera beaucoup de temps et d'engagement de la part des enseignants, mais aussi l'adhésion des parents des autres enfants, qui devront accepter cet élément parfois perturbateur. Le rôle des garderies ou de l'accueil préscolaire est aussi extrêmement important pour détecter ces enfants et préparer leur entrée au CIN. Comment préparer les enseignants à cette évolution ? Le 4 mai prochain, il y aura une demi-journée pédagogique qui permettra entre autres d'évaluer les ressources existantes et les besoins des enseignants. Nous avons déjà régulièrement l'intervention de deux personnes spécialisées qui sont ce que l'on appelle une « aide à l'enseignante ». Demain, il en faudra plus. Le besoin en formation existe, mais il ne suffit pas de dire que l'on a besoin de ressources, il faut aussi pouvoir les accueillir et les utiliser.

L'école obligatoire peut apporter beaucoup de choses à ces enfants, mais il faut qu'ils puissent eux aussi y trouver leur compte. Les parents ont bien sûr envie que leur enfant suive une scolarité normale. Ils seront donc très preneurs, mais toutes les bonnes volontés pourraient ne pas suffire, parce qu'on se retrouve parfois avec des demandes difficilement applicables dans une classe de 20 élèves. La scolarisation des enfants différents est



subordonnée à l'élaboration d'un projet pédagogique individualisé, autour duquel toutes les ressources à disposition doivent se réunir (enseignants, psychologues, logopédistes, médecins, parents, etc.). Il faudra se fixer des limites raisonnables. On ne peut pas demander à n'importe quel enfant de finir sa scolarité brillamment en 9<sup>e</sup> VSB. Il faudra également être très attentifs à ce qui est possible pour les enseignants. Le but n'est pas de remplir les hôpitaux psychiatriques de maîtres qui dépriment ou font un burn-out à cause de problèmes qu'ils n'arrivent pas à résoudre. Le risque existe aussi que l'enfant nourrisse des espoirs démesurés qui seront anéantis lorsqu'il sera confronté au monde du travail qui n'est pas du tout prêt à accueillir ces personnes, sauf en ateliers fermés. L'objectif d'une société est d'amener un individu à un maximum possible d'autonomie et de bien-être. L'école traditionnelle offre ce cadre-là pour une grande majorité des enfants, mais elle ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes. L'exclusion, c'est de la maltraitance, parce que c'est rejeter les autres, mais l'intégration forcée peut aussi être une forme de maltraitance.

Quels sont les critères de placement de ces enfants ? Nous avons bien sûr tout intérêt à avoir l'adhésion de l'enseignant. Le projet aura ainsi beaucoup plus de chances de fonctionner et d'aboutir. Mais le risque existe alors de solliciter systématiquement les mêmes personnes. Théoriquement, les élèves devraient être placés en fonction de critères d'effectifs, de la présence ou non dans une classe d'un enfant qui nécessite déjà un fort encadrement, etc. Et il y a la réalité.

## 5. Grille horaire

Depuis le mois de janvier de cette année, mais surtout depuis la rentrée 2009, les enseignants du cycle initial sont passés à 24 périodes, contre 23 actuellement.

Considérant que :

- l'organisation scolaire doit satisfaire en priorité aux besoins liés à la formation des élèves. Les horaires des élèves doivent être conçus afin de permettre notamment une présence soutenue et régulière des élèves à l'école ;
- l'organisation d'un établissement, notamment pour ses horaires généraux, doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord du corps enseignant concerné ;
- sous réserve des décisions à prendre par le Grand Conseil, la mise en oeuvre d'HarmoS pourrait introduire l'harmonisation des horaires du futur premier cycle primaire sur 9 demi-journées par semaine, mercredi matin compris, sans préjuger du nombre de périodes d'enseignement accomplies par ses enseignants ;
- que l'organisation des horaires hebdomadaires des établissements doit prendre en compte des contraintes en matière de locaux et de transport ;
- que, par décret du 25 novembre 2008, le Grand Conseil a créé une 24<sup>ème</sup> période au cycle initial (CIN) ;

la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a décidé que :

1. Les établissements organisent l'horaire hebdomadaire des classes du CIN sur 24 périodes d'enseignement.
2. Les établissements actuellement au bénéfice de dérogations aux articles 101 LS, 154 et 156 RLS restent au bénéfice de ces dérogations, sous réserve qu'ils accomplissent la 24<sup>ème</sup> période d'enseignement.
3. Une nouvelle dérogation à l'art. 156 RLS ne sera accordée que si tout autre aménagement se révélait impossible.
4. Les établissements qui ont déjà déposé une demande de dérogation aux articles précités visant à harmoniser les horaires du CIN et du primaire complètent cas échéant leur dossier en faisant état du préavis des enseignants concernés.



5. Pour les autres établissements qui souhaiteraient bénéficier d'une dérogation aux articles précités en vue d'harmoniser les horaires du CIN et du primaire, la direction adresse une demande au Département. Cette demande précise notamment quelles autorités ou instances ont été consultées et les avis qu'elles ont émis. De plus, cette demande précise quelles catégories d'enseignants ont été consultées, les modalités de cette consultation et les résultats des avis exprimés. Ces demandes seront analysées par le Département au plan de la situation locale, de l'offre d'accueil parascolaire et des contraintes particulières de l'établissement.
6. Si un Conseil d'établissement est constitué pour un établissement ou un groupe d'établissements, il propose les horaires au sens de l'art. 101 al. 1 LS. Dans ce cas, si des dérogations sont demandées, la proposition fait état des instances consultées et des avis exprimés, notamment et en premier lieu par les enseignants concernés.

L'intention est de pouvoir, à La Tour-de-Peilz, commencer les cours le mercredi matin à 8 h 00, au lieu de 8 h 45 actuellement. La réglementation actuelle ne permet pas de commencer l'école enfantine avant 8 h 30, raison pour laquelle nous devons demander une dérogation. Placer une 24<sup>ème</sup> période nécessite soit de commencer à 8 h 00, pour avoir un alignement sur les primaires et les secondaires, soit de déplacer l'ensemble des horaires, avec un début à 8 h 30, puisque nous utilisons les mêmes locaux (salles de gym, piscine, etc.). La proposition qui est faite ne dérègle pas le début d'harmonisation qu'il y a eu sur la fin de la matinée, le début et la fin de l'après-midi. En fractionnant cette 24<sup>ème</sup> période en 5 x 9 minutes, nous serions revenus à l'ancien système où certains enfants commençaient à 8 h 00, d'autres à 8 h 20 et d'autres encore à 8 h 45. Cette mesure est provisoire dans l'attente de la nouvelle grille horaire HarmoS.

Cette 24<sup>ème</sup> période doit être du temps d'enseignement consacré aux élèves ; il n'est pas question d'en faire une période de concertation. C'est une période supplémentaire pour les enseignants. Cette mesure peut donc ne toucher que les élèves de 2<sup>ème</sup> année. Ceux-ci sont plus grands et ont donc la capacité de commencer l'école un peu plus tôt. Ils ont aussi congé les mardi et mercredi après-midi, ce qui leur permet de se reposer pour absorber cette période supplémentaire. Cette mesure permettra également de préparer leur entrée au CYP. Cette période ne pourrait pas servir comme heure d'appui, puisque le CIN n'a pas d'objectifs comme les cycles suivants. En revanche, il y a des objectifs d'apprentissage de pré-écriture, de pré-lecture, et ce sera une bonne chose de pouvoir disposer d'une heure de plus pour s'occuper plus particulièrement des 2<sup>ème</sup> année.

La décision initiale du Canton était inapplicable et donnait l'impression que l'école était une garderie. Née d'une discussion âpre avec les syndicats, elle n'était pas fondée sur la réalité du terrain. Il nous appartient maintenant de monter une demande dûment motivée pour l'organisation que nous voulons mettre en place l'année prochaine. Nous n'avons pas de contraintes de transports, mais nous en avons d'autres, d'horaires ou de locaux. Il n'y a pas de raisons pour que le Canton refuse cette demande de dérogation à l'art. 156 du moment où elle est motivée et soutenue tant par la Conférence des maîtres que par le Conseil d'établissement.

La Conférence des maîtres du cycle initial, soutenue par les autres enseignants, s'est prononcée en faveur de cette mesure. Le Conseil d'établissement accepte lui aussi la proposition de placer une 24<sup>ème</sup> période au CIN, dès la rentrée 2009, de 8 h 00 à 8 h 45 le mercredi matin.

## 6. Transports

Etant donné l'heure tardive, ce point est reporté. Une information sera donnée lors de la prochaine séance, sachant que les parents ne sont toujours pas satisfaits de la situation mais qu'il n'y aura pas de changement puisque, selon la loi, nous ne sommes pas tenus d'organiser des transports scolaires quand les déplacements se font à l'intérieur d'une fourchette de 2,5 km et que des transports publics existent.

## 7. Propositions individuelles et divers

Les représentants des parents ont transmis par écrit trois sujets dont ils aimeraient discuter, à savoir la question d'une demi-journée d'accueil des futurs enfants qui rentrent à l'école enfantine, l'intégration des enfants différents, et le dépistage des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage liés à l'expression, à



l'écriture et à la lecture. Il ne s'agit pas pour les parents d'empiéter sur les compétences pédagogiques des directeurs, mais il se trouve qu'ils sont régulièrement interpellés par d'autres parents sur différents sujets (trop de devoirs, difficultés de communiquer avec les enseignants, etc.). Certains parents n'osent pas intervenir auprès du maître concerné, de peur des conséquences que cela pourrait avoir pour leur enfant. Ils peuvent toujours demander un rendez-vous à la direction, voire écrire pour faire part de leur inquiétude.

Comment cela se passe-t-il avec les études surveillées ? Il y a une liste d'attente, tant à Courbet qu'à Bel-Air, mais elle n'est pas très importante. Les inscriptions sont prises au début de l'année scolaire, mais il y a parfois des fluctuations (enfants inscrits par gain de paix ou parce qu'ils ont un réel besoin d'encadrement, ou alors éjectés parce qu'ils ne fréquentent pas régulièrement les devoirs surveillés, etc.). Si la liste d'attente devait véritablement grossir, on pourrait envisager de développer cette structure, mais il faut éviter que les devoirs surveillés deviennent un lieu de garde. Tout cela doit faire partie d'une réflexion globale sur la journée de l'écolier.

Une page a été créée sur le site internet de la commune pour le Conseil d'établissement. Elle comprendra la liste des membres, les procès-verbaux dès leur acceptation, les règlements, et pourra être complétée au fil des séances avec diverses autres informations.

Lors de la prochaine séance, il faudra désigner quelques personnes chargées d'organiser le traditionnel stand que tient le Conseil d'établissement lors de la Fête de la jeunesse. L'argent récolté permet d'aider des familles à envoyer leurs enfants en camp pendant les vacances scolaires. L'idée est lancée de créer des t-shirts pour les personnes qui tiendront ce stand. M. F. Delessert est donc chargé de demander à un enseignant d'arts visuels de trouver un logo pour le Conseil d'établissement.

A l'instar de ce qui se fait notamment à Vevey, Mme N. Rimella propose de désigner des groupes de travail chargés de traiter certains sujets et de rapporter ensuite au Conseil d'établissement. La prévention est un vaste sujet dont nous pourrions discuter. Il faudra aussi parler des camps et des courses, de toutes les activités parascolaires qui sont financées par la commune. On a demandé aux enseignants de préparer leurs projets de camps et de courses pour l'année prochaine. Ce serait bien qu'une délégation du Conseil d'établissement puisse analyser ces demandes et que l'on en discute.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 05.

### Prochaine séance

Date et heure : Mercredi 10 juin 2009 à 19 h 00

La Tour-de-Peilz, le 2 avril 2009

### AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

La Présidente

La Secrétaire

N. Rimella

C. Dind

